ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Finances

Question écrite n° 43011

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur la situation financiere de nombreuses communes francaises dont les budgets sont au bord de l'asphyxie en raison de la diminution des dotations de l'Etat aux collectivites territoriales et des transferts de charges de plus en plus nombreux. En effet, depuis 1994, ou le montant des dotations de l'Etat aux collectivites locales diminuait de 1,5 p. 100, le Gouvernement n'a cesse d'imposer des efforts aux communes : maintien de la reduction de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, accroissement de la surcompensation sur le regime de la CNRACL... La reforme de la dotation globale d'equipement proposee pour le budget 1996 a entraine une diminution de 400 millions de francs de ressources pour les communes, remettant en cause leur capacite d'investissement, pendant que diminuait de 6,4 p. 100 la dotation de compensation de la taxe professionnelle. Cette situation est de plus en plus mal vecue par les elus locaux qui ont beaucoup de mal a assumer les taches pour lesquelles ils ont ete elus, notamment ceux des communes minieres, plus durement touchees par ces orientations et confrontees a de graves difficultes socioeconomiques. Il lui demande par consequence de lui faire connaitre les mesures qu'il entend prendre pour eviter a ces communes une augmentation immoderee de l'imposition locale et pour les aider a faire face a leurs difficultes financieres.

Texte de la réponse

Dans un budget marque par la poursuite du redressement des finances publiques, le Gouvernement a eu le souci de preserver les finances des collectivites locales. Ainsi, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1997, l'Etat respecte ses engagements en maintenant inchangees les regles de calcul des concours de l'Etat aux collectivites locales. Ce pacte de stabilite, adopte en 1996 pour une duree de trois ans, est la garantie pour les collectivites locales de voir evoluer les principales dotations qu'elles recoivent de l'Etat, comme les prix a la consommation hors tabac. Il est precise qu'au sein de ce pacte de stabilite la dotation de compensation de la taxe professionnelle, qui constitue le poste d'ajustement de l'enveloppe normee, presente en 1997 une evolution superieure aux prix a la consommation hors tabac, + 1,92 %, et meme superieure a l'indexation qu'elle aurait connue si ses modalites de calcul etaient restees inchangees, - 0,6 %. Plus specifiquement, en ce qui concerne la dotation globale d'equipement, meme si cette derniere a ete recentree sur les communes de moins de 20 000 habitants, les communes les plus peuplees peuvent continuer a beneficier de subventions specifiqes de l'Etat. Elles peuvent egalement beneficier d'attribution du fonds de compensation a la taxe sur la valeur ajoutee, des lors que les conditions d'eligibilite a ce fonds des investissements realises sont satisfaites. Il convient egalement de rappeler que le Gouvernement a tenu a assurer aux collectivites locales une stricte neutralite du relevement de 2 points du taux normal de la taxe sur la valeur ajoutee au 1er aout 1995 en ajustant integralement le taux de la compensation de la taxe sur la valeur ajoutee. En outre, au sujet de la caisse nationale de retraite des agents des collectivites locales, le Gouvernement a pris la decision de ne pas recourir a l'augmentation des cotisations en 1997 malgre le besoin important de financement que presentera cette caisse. L'equilibre de la caisse sera assure aux moyens de reserves structurelles du fonds des allocations temporaires d'invalidite. Ainsi, le projet de loi de finances pour 1997 traduit un effort important en faveur des collectivites locales : dans un contexte global

de rigueur, l'ensemble des concours de l'Etat en faveur des collectivites locales s'eleverait a 243 658 milliards de francs hors fiscalite transferee, marquant une progression de + 1,32 %, par rapport a 1996. Enfin, il convient de preciser qu'en 1996 les collectivites locales ont beneficie d'effets positifs entraines par l'effort de la maitrise des finances publiques engage par le Gouvernement, a savoir notamment la baisse des taux d'interet induite par la politique menee par le Gouvernement et l'allegement des depenses de personnel resultant du gel du point fonction publique.

Données clés

Auteur : M. Kucheida Jean-Pierre
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43011
Rubrique : Collectivites territoriales
Ministère interrogé : économie et finances
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4885
Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6296